

Date de dépôt : 7 juin 2022

Rapport

de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier :

- a) PL 13107-A Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2021**
- b) PL 13108-A Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2021**

Rapport de M. Pierre Eckert

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

Dans une unique séance, le 27 mai 2022, la commission a examiné les projets de lois concernant les états financiers 2021 et le rapport de gestion 2021 des Services industriels de Genève (SIG) sous la présidence de M^{me} Claude Bocquet. Elle a à cet effet auditionné le président du conseil d'administration, M. Michel Balestra, et la directrice exécutive des finances, M^{me} Céline Gauderlot. M^{me} Alexia Ormen a tenu le procès-verbal avec précision, qu'elle en soit remerciée.

Résumé

Nous reportons ici quelques éléments saillants des activités des SIG en 2021. Davantage de détails peuvent être trouvés dans l'audition des SIG protocolée ci-dessous et dans les deux rapports complets annexés aux projets de lois mentionnés.

- Les comptes de gestion et d’investissement sont proches du budget. Les produits se montent à 956 millions de francs, l’EBITDA à 231 millions, le résultat de gestion à 43 millions et les investissements à 225 millions.
- Le contexte de 2021 a été difficile avec la pandémie, puis avec une augmentation marquée du prix d’achat des fluides, même avant la guerre en Ukraine.
- Malgré cela, les prestations ont été maintenues et les tarifs pour la clientèle sont restés contenus. Les tarifs sont soumis à un mécanisme de lissage qui évite une répercussion immédiate des variations du prix d’achat. Le tarif du gaz a toutefois dû être augmenté au 1^{er} novembre.
- Au vu du contexte international, les perspectives d’évolution des tarifs ont préoccupé la commission. Les SIG ont mis en place un groupe de veille, qui s’est transformé en groupe de crise, pour anticiper l’évolution des prix et assurer les volumes pour éviter la pénurie. L’approvisionnement pour l’année 2022 est contractuellement assuré et celui de 2023 l’est pour une bonne partie.
- La dette nette des comptes consolidés continue à diminuer. Elle se monte à 409 millions de francs à la fin de l’année 2021 contre 613 millions en 2017. Cela permet aux SIG de se donner les moyens d’investissement en vue de la réalisation du plan directeur de l’énergie (PDE) à l’horizon 2030.
- 18 millions de francs ont été affectés à la recherche et développement (contre 9 millions en 2020). L’augmentation concerne essentiellement la géothermie, avec notamment la campagne de géophysique en 3D lancée au dernier trimestre de 2021.
- Pour ce qui est des investissements, ils se sont montés à 225 millions de francs, dont 84 millions sont destinés au renouvellement et extension des réseaux, 95 millions dans les énergies renouvelables (82 millions pour les réseaux thermiques, dont 50 millions pour GeniLac, 15 millions pour GeniTerre, 3 millions pour CADeco Jonction et 9 millions pour Belle Terre), 20 millions pour Cheneviers IV, 5 millions pour le réseau solaire et 3 millions prévus pour l’énergie hydraulique.

La commission remercie les SIG pour ses explications, ses prestations et ses performances. **Elle a accepté à l’unanimité autant les états financiers que le rapport de gestion.**

Audition des SIG

M. Michel Balestra, président du conseil d'administration

M^{me} Céline Gauderlot, directrice exécutive finances

M. Balestra introduit la présentation des comptes 2021 des SIG en expliquant que, malgré une période difficile traversée par la pandémie, suivie de la guerre actuelle menée contre l'Ukraine, avec l'augmentation du prix des fluides, les SIG ont su gérer l'année 2021, et le budget qui s'y rattache, de manière pertinente, en dépit de conditions qui n'étaient pas idéales.

M^{me} Gauderlot passe rapidement sur le contexte, marqué par la persistance de la crise sanitaire et l'envolée des marchés des énergies, à compter du second semestre 2021, avec un pic particulièrement fort au mois de décembre 2021, en précisant que ces éléments ont relativement peu affecté les résultats des SIG en 2021. Sur le premier volet, la raison principale réside dans le fait que les collaborateurs se sont engagés pour assurer la fourniture continue des prestations essentielles à la population.

Sur l'aspect des investissements, à la différence de l'année 2020, au cours de laquelle les SIG avaient dû faire face au ralentissement, voire à l'arrêt de certains chantiers, les comptes 2021 n'ont pas non plus été affectés de manière significative. Concernant le prix des énergies, il a été constaté une augmentation continue des prix du gaz et de l'électricité à partir du second semestre 2021, notamment avec une augmentation assez conséquente au mois de décembre. A titre d'indication, le prix du gaz est passé de 4 euros par MWh durant le printemps 2020 à 183 euros par MWh en décembre 2021. Sur cet aspect, la raison pour laquelle les SIG ont été relativement préservés sur les comptes 2021 est liée au fait que, sur l'électricité, une très large proportion des volumes étaient couverts au moment de la présentation du budget, et que la partie non couverte a été relativement rapidement couverte après le budget, les décisions tarifaires étant finalisées à la mi-année pour le 1^{er} janvier de l'année suivante. Les volumes étaient donc majoritairement couverts au moment de l'élaboration du budget. Sur le gaz, elle souligne une situation un peu différente, avec des volumes qui sont couverts plus tardivement dans l'année, à l'image de ce que font les autres acteurs du marché du gaz ; il y a donc moins de volumes couverts au moment du budget, avec, par conséquent, une petite incidence, dès 2021, de l'envolée des prix du marché sur les achats de gaz, incidence en partie compensée par une hausse du prix du gaz au 1^{er} novembre, de 0,9 ct/kWh.

M^{me} Gauderlot présente une synthèse des chiffres clés en 2021, d'une part sur les comptes de gestion, qui représentent la performance opérationnelle des activités des SIG, d'autre part sur les comptes consolidés, avec la

consolidation des participations des SIG. Sur la partie comptes de gestion, elle fait le constat de faibles écarts entre le budget et le réel, les SIG ayant réalisé ce qu'ils avaient prévu au budget. Concernant les comptes consolidés, elle observe que les capitaux propres sont en augmentation de plus de 200 millions de francs (2043 millions), et que la dette nette a continué à baisser à 409 millions à la fin de l'année 2021. Elle ajoute, en revanche, que le résultat net a baissé de 44 millions, et reviendra sur les raisons de ce retrait, principalement liées à l'effet des participations. Elle propose ensuite une vue rapide des comptes de gestion, en constatant très peu d'écarts par rapport au budget avec une marge brute de 632 millions de francs pour l'année 2021, par rapport à un budget prévu de 622 millions. Concernant les produits, il y a une augmentation de 52 millions de 2020 à 2021 (R20 à 904 millions et R21 à 956 millions). Concernant les charges de personnel et les autres charges d'exploitation, elles se sont établies à des niveaux inférieurs au budget pour les charges de personnel (réel de -271 millions pour 2021, par rapport aux -276 millions prévus au budget), mais supérieurs pour les autres charges d'exploitation (-110 millions en 2021, -104 millions prévus au budget). Les charges de recherche et développement ont fortement augmenté (-9 millions en 2020 et -17 millions en 2021), mais sont conformes à ce qui était prévu au budget (-18 millions). Ces charges concernent la géothermie, notamment la campagne de géophysique en 3D lancée au dernier trimestre de 2021 qui vise à affiner les données d'exploration en vue d'une exploitation future. L'EBITDA, finalement, est légèrement supérieur au budget fixé (réel de 231 millions par rapport à un budget fixé à 224 millions), de même que le résultat de gestion (R21 de 43 millions et B21 de 40 millions).

Plus en détail sur les comptes de gestion, elle relève qu'à l'exception des activités eau potable et eaux usées qui ont connu, en raison d'effets climatiques, une baisse des revenus entre l'année 2020 et 2021, toutes les autres activités sont en légère croissance, avec des produits qui augmentent de 52 millions de francs par rapport à l'année 2020 (passant de 904 millions pour 2020 à 956 millions pour 2021), et une augmentation de 22 millions par rapport au budget prévu (B2021 à 934 millions). Elle présente ensuite les achats d'énergies, avec l'envolée des prix introduite plus haut. Les chiffres présentés montrent une importante envolée sur la partie du gaz, mais, d'un regard plus général, les achats d'énergies augmentent de 23% entre 2020 et 2021 (205 millions en 2020 et 251 millions en 2021). Elle souligne que, sur l'année 2020, les marchés des énergies avaient au contraire connu une forte baisse (environ -15%) liée à la crise du COVID-19. Sur la partie redevances et incitations versées par les SIG, les résultats sont globalement constants par rapport à l'année 2020, à savoir 70 millions de francs en 2020 et 73 millions

en 2021, dont 57 millions pour les propriétaires, montant consolidé de 59 millions auquel s'ajoutent les intérêts sur le capital de dotation et le prélèvement des propriétaires, soit un total de 74 millions pour les propriétaires. 33 millions de francs sont destinés à l'utilisation du domaine public et 26 millions aux autres redevances versées par les SIG. Concernant les incitations versées par l'entreprise, on note une très légère baisse (6 millions en 2020 et 7 millions en 2021), pour le programme SIG-éco21, avec des visites clients qui n'ont pu être réalisées en raison du COVID-19.

M^{me} Gauderlot présente ensuite les charges d'exploitation, avec un total de 381 millions de francs en 2021, aligné sur le budget prévu (380 millions), comprenant notamment une diminution des charges de personnel (réel 2021 de 271 millions par rapport à un budget de 276 millions), malgré des ETP légèrement supérieurs (1620 ETP en 2021, avec un budget qui prévoyait 1600 ETP, mais avec une moyenne de 1605 ETP tout au long de l'année 2021). Selon elle, les charges de personnel en décalage avec l'année 2020 (274 millions) sont liées à plusieurs éléments, dont une provision comptabilisée en fin d'année 2020, en lien avec la possibilité de reporter une semaine de vacances complémentaire en raison du COVID-19. Un écart est visible dans les autres charges d'exploitation qui, elles, augmentent (réel 2020 à 97 millions, budget 2021 à 104 millions et réel 2021 à 110 millions) en lien, notamment, avec la reprise presque normale des différentes activités.

Elle introduit ensuite les investissements, avec un niveau très proche du budget, à savoir un réel de 225 millions de francs pour 2021, représentant presque 20 millions supplémentaires par rapport à 2020, à savoir 8% d'augmentation, et seulement 3% d'écart avec le budget fixé à 232 millions. Sur ces 225 millions, elle précise que 84 millions ont été destinés au renouvellement et à l'extension des réseaux, investissements nécessaires pour assurer la fiabilité, la qualité et la sécurité des prestations essentielles, et que ce budget reste assez constant au fil des années. En parallèle, les SIG ont investi 95 millions dans les énergies renouvelables : 82 millions pour les réseaux thermiques, représentant une augmentation de plus de 10% par rapport à 2020 (dont 50 millions dédiés au projet GeniLac, 15 millions dédiés au projet GeniTerre, 3 millions pour CADeco Jonction et 9 millions pour Belle Terre), 20 millions pour le projet Cheneviers IV, 5 millions pour le réseau solaire (notamment le projet d'écoquartier Belle Terre et la STEP d'Aire), et 3 millions prévus pour l'énergie hydraulique. 20 millions sont également prévus pour d'autres infrastructures, notamment concernant l'informatique.

Elle présente les comptes consolidés, avec une variance de résultat d'exploitation de 18 millions de francs entre 2020 (266,6 millions) et 2021 (248,8 millions), dont la majeure partie a été expliquée dans le cadre de la présentation des comptes de gestion et une variance de résultat opérationnel de 65 millions entre 2020 (48,9 millions) et 2021 (-16,1 millions) liée principalement à une augmentation des dépréciations d'actifs, notamment sur la thermique. Le résultat financier est quant à lui en augmentation entre 2020 et 2021, avec deux effets qui se sont compensés : l'effet de la valorisation de la participation Energiedienst Holding qui a fait l'objet d'une reprise de dépréciation d'actifs, et, en contrepartie, un effet négatif de la consolidation indirecte des résultats péjorés de la société Alpiq en 2021, compte tenu de l'exposition de cette dernière aux marchés. A propos du bilan, les chiffres sont plutôt constants d'une année à l'autre, avec une augmentation sur les capitaux propres de 218,6 millions de francs entre 2020 (1824,7 millions) et 2021 (2043,3 millions), liée notamment au rendement de la caisse de pension, qui a pu bénéficier de la tendance favorable sur les marchés financiers 2021. Pour conclure, elle présente les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, qui sont relativement constants (275,8 millions en 2020 et 270,4 millions en 2021). Elle précise que ces flux ont été utilisés avant tout pour financer les investissements et honorer le service de leur dette. Elle souligne également que les SIG ont puisé dans leur trésorerie à hauteur de 17,8 millions de francs. Elle conclut en expliquant qu'il s'agit de la septième année consécutive où les SIG diminuent leur dette nette, établie actuellement à 409 millions de francs représentant un ratio dette nette/EBITDA de 1,6 (soit une dette nette qui peut être remboursée en une année et demie sur la base de ses flux d'exploitation).

Questions

Un député (PLR) a une question sur la fixation du prix de l'électricité et du gaz, notamment sur son augmentation. Il demande comment ils effectuent le calcul et comment ces tarifs, validés par le Conseil d'Etat, sont déterminés.

M. Balestra précise que, contextuellement, les SIG ont été stratégiques, car ils ont déjà garanti les tarifs pour l'année 2021, avec seulement une légère augmentation pour le gaz, et qu'ils n'ont pas augmenté les tarifs au 1^{er} janvier 2022, car ils ont bloqué les achats nécessaires pour la vente et la distribution. Par rapport à des prix qui ont fait fois dix sur le marché international, il croit que les SIG ont bien préservé les intérêts légitimes de leurs clients. Pour ce qui est de l'avenir, au niveau de leur responsabilité et de leur stratégie, il a demandé aux SIG de mettre en place un groupe de veille, transformé en groupe de crise, pour suivre l'évolution de la situation liée à la guerre en

Ukraine afin de trouver des stratégies qui permettent d'assurer le volume pour éviter la pénurie et les tarifs les plus raisonnables possible. Il souligne qu'ils ont la sécurité sur l'année 2022 et la sécurité sur 60% du volume pour l'année 2023, mais il ne peut pas donner de prévision ; il espère que la guerre contre l'Ukraine va se terminer et que les flux vont se rétablir. Face à ces éléments exogènes à leur travail, essentiellement de distribution, avec une production qui couvre 35% de l'électricité consommée à Genève et 0%, ou presque, du gaz, il espère qu'ils pourront améliorer les conditions d'exploitation de la STEP d'Aïre pour le biogaz, mais que ce qu'ils peuvent faire c'est rester attentifs, essayer de ne pas jouer un jeu risqué et espérer que la situation se stabilise.

M^{me} Gauderlot précise que, sur la partie électricité, ils doivent rendre compte, chaque année, à la Commission fédérale de l'énergie, au sujet de la construction des tarifs au travers de divers formulaires particulièrement complets. En termes de calcul, il faut tenir compte à la fois de la situation dans l'année courante et de la situation prévisible future, en prenant aussi en considération le compte courant des SIG sur l'électricité. Sur cette base, les augmentations tarifaires sont déterminées. Elle explique aussi que, depuis le début de l'année 2022, les SIG possèdent une trésorerie qui se situe entre -50 millions et -70 millions de francs (elle rassure les commissaires en expliquant qu'ils ont des lignes de crédits), ce qui permet de voir que, depuis la fin de l'année 2021 et la forte augmentation du prix des énergies, les SIG vendent à perte l'électricité et le gaz. Elle rappelle qu'il faut mettre en perspective les augmentations tarifaires et les évolutions des prix sur les marchés : le prix moyen du gaz se situait, en 2021, à 34,1 euros par MWh, avec un pic en décembre à 183 euros par MWh, alors qu'en 2020 la moyenne était à 13,9 euros par MWh, représentant 146% d'augmentation. Concernant l'électricité, le prix moyen à 2021 était à 88 euros par MWh et en 2020 à 43 euros par MWh. Elle ajoute enfin que le positionnement des concurrents est également déterminant pour fixer les tarifs, et que les SIG s'assurent que les tarifs restent appropriés et cohérents.

Un député (S) s'interroge sur la quantité d'énergie et sur son évolution entre l'année 2020 et l'année 2021.

M^{me} Gauderlot répond qu'il est difficile de lire pleinement cette économie d'énergie dans les chiffres bruts, car en contrepartie des économies d'énergie, certaines augmentations, dans les nouveaux quartiers par exemple, ainsi que d'autres éléments sont à prendre en compte. De façon globale, les volumes en termes d'énergie électrique ont augmenté de 2% entre 2020 et 2021 et les volumes du gaz ont augmenté de 9% entre 2020 et 2021. Un autre élément

qui entre en compte pour le gaz est l'effet climatique, qui a une grosse incidence.

Le député (S) demande, concernant les volumes, en prenant par secteur, comment voir la réalité de consommation.

M^{me} Gauderlot indique exclure l'effet climatique, et que l'effet nouveau quartier et évolution de la population est difficile à mesurer de façon fine.

M. Balestra déclare que, pour éco21, l'année précédente ils ont constaté 8% d'évolution nette, mais si, de manière empirique, ils la modélisent en fonction de l'évolution démographique et de la croissance économique, ils sont à près de 25% de diminution de consommation par rapport à la consommation théorique sans cet effort. Il soutient que ce sont des résultats solides et encourageants.

Un député (Ve) a une question sur les investissements : il demande si les SIG ont l'intention d'investir dans la production hivernale d'électricité, notamment via des projets de panneaux photovoltaïques en montagne.

M. Balestra répond qu'ils n'ont, pour l'instant, pas de projet d'investissements prévus dans des panneaux photovoltaïques en montagne, mais qu'ils sont sur des parcs éoliens arrivant au niveau de l'autorisation de construire. Il explique que quelques projets pourraient être mis en œuvre, mais il se rend compte qu'entre la volonté politique et la réalité du terrain il y a un écart important (contestations, recours, etc.). Il rappelle que 80% de la population a donné la responsabilité aux SIG de créer un réseau structurant à Genève, et de réduire les émissions de CO₂ de 20%. Concernant la sécurité d'approvisionnement, il pense que le fait que Genève produise 35% de la consommation d'électricité permet également de compenser. En cas de crise grave, la Confédération prévoit des délestages de 4 heures par secteur. Il rassure en disant qu'ils ne sont pas dans un black-out total avec une incapacité de faire fonctionner l'économie, et il ne pense pas qu'on atteindra une pareille situation. Il indique que la Confédération prépare une possibilité de caution pour les achats anticipés d'électricité avec une augmentation de tarifs. Il pense que la situation est gérée.

Le député (Ve) pense que le black-out peut être géré, mais il pense qu'il peut arriver rapidement un imprévu, notamment quand la consommation dépasse la production.

M. Balestra souligne que la surveillance par l'opérateur national de réseau est très précise et que les entreprises gérées par la Confédération sont sérieuses. Il rappelle que la force de la Suisse au niveau du réseau est qu'elle se trouve à un croisement de réseaux importants. Il croit que la Suisse est

actuellement assez équilibrée entre sa capacité de production, sa modularité de production et sa consommation.

Un député (PDC) a une question par rapport au 35% de production locale d'électricité : il demande si ces 35% permettent d'assurer un service minimal et de partir du principe que ce pourcentage est un fond de caisse qui les met à l'abri d'une rupture totale.

M. Balestra explique que les SIG ont, par leur morale, dans le cadre de leurs achats, une sécurité d'approvisionnement. Ayant 35% de production sur le territoire et des contrats de fournitures solides avec des fournisseurs suisses (de flux réels et pas de spéculation), les SIG sécurisent le secteur de l'approvisionnement, bien mieux, du moins, que d'autres distributeurs.

Le député (PDC) demande si ces 35% de production d'électricité constitueront un facteur d'atténuation de la hausse potentielle des prix.

M. Balestra répond que la Confédération autorise une marge. Il précise que le problème réside dans le fait que plusieurs acteurs n'ont pas respecté un certain équilibre de l'achat d'un volume important qui permet d'avoir une meilleure sécurité des prix. Il affirme que le marché ordinaire fait le maximum pour offrir le meilleur prix possible.

Votes – PL 13107

1^{er} débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière du **PL 13107** :

Oui :	11 (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 2 S)
Non :	–
Abstentions :	–

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

2^e débat

La présidente procède au vote du 2^e débat :

L'article unique est accepté sans proposition d'amendement.

3^e débat

La présidente met aux voix le PL 13107 :

Oui :	11 (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 2 S)
Non :	–
Abstentions :	–

Le PL 13107 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Votes – PL 13108***1^{er} débat***

La présidente met aux voix l'entrée en matière du **PL 13108** :

Oui : 11 (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 2 S)
Non : –
Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

2^e débat

La présidente procède au vote du 2^e débat :

L'article unique est accepté sans proposition d'amendement.

3^e débat

La présidente met aux voix le PL 13108 :

Oui :	11 (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 2 S)
Non :	–
Abstentions :	–

Le PL 13108 est accepté à l'unanimité des membres présents.

Projet de loi (13107-A)

approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33, alinéa 2, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu l'article 20, alinéa 2, du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers des Services industriels de Genève pour l'année 2021;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 17 mars 2022,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés des Services industriels de Genève (SIG) comprennent :

- a) un compte de résultat consolidé;
- b) un état du résultat global consolidé;
- c) un bilan consolidé;
- d) un tableau des flux de trésorerie consolidés;
- e) un état des mouvements des capitaux propres consolidés;
- f) des notes détaillant les principes comptables, les différents postes du bilan, du compte de résultat et les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers consolidés pour l'année 2021 sont approuvés.

Projet de loi (13108-A)

approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2021;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 17 mars 2022,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion des Services industriels de Genève (SIG) pour l'année 2021 est approuvé.